

## **Appel à projets « L'atelier des mémoires »**

### **Introduction**

La mémoire n'appartient pas au passé, mais fait partie du présent. Chaque génération s'interroge en des termes renouvelés sur le passé. Les jeunes d'aujourd'hui s'intéressent davantage à l'histoire du « siècle des extrêmes » que la génération de leurs parents, mais seule une partie d'entre eux visite des lieux de mémoire d'envergure nationale ou européenne pendant sa scolarité. Du fait de la pandémie, des lieux de mémoire ont été fermés pendant des mois et n'ont pu accueillir de visites scolaires ou de rencontres de jeunes.

En France, en Allemagne, et dans le reste de l'Europe, des schémas de pensée et des idéologies que l'on croyait révolus resurgissent. De fausses informations sont diffusées et des pensées négationnistes réapparaissent. La guerre et les crimes de guerre en Ukraine montrent à quel point la paix est fragile en Europe. Comment peut être transmise à la génération Instagram la culture de la mémoire qui s'est développée pendant des décennies en France, en Allemagne et ailleurs en Europe ?

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) souhaite donner aux établissements scolaires de France et d'Allemagne la possibilité de (re)découvrir ensemble des lieux de mémoire. Au-delà des manuels scolaires, des films et des discussions avec des survivants, survivantes et témoins de l'époque, les jeunes peuvent ensemble s'imprégner de ces lieux et croiser leurs perspectives. C'est par l'échange interculturel que peut naître au sein des nouvelles générations une culture de la mémoire franco-allemande et européenne.

La visite commune d'un lieu de mémoire peut constituer la thématique d'une journée ou bien de toute une rencontre franco-allemande de jeunes. En plus d'aborder ces questions historiques et de mémoire, l'OFAJ souhaite, par cet appel à projets, soutenir des rencontres interculturelles entre les établissements scolaires de France et d'Allemagne. S'interroger sur le passé en croisant différentes perspectives nous permet de préparer l'avenir.

Les jeunes participantes et participants s'impliquent activement dans les projets. Différentes méthodes créatives (texte, vidéo, podcast, arts plastiques, etc.) peuvent être utilisées et par la suite publiées sur le site internet de l'OFAJ.

### **Les lieux de mémoire comme lieux d'apprentissage franco-allemands**

Grâce au soutien de l'OFAJ, les établissements scolaires peuvent visiter des lieux de mémoire disposant d'une équipe pédagogique pour accompagner les visites ou animer des ateliers adaptés à l'enseignement secondaire. Les visites d'expositions ou de musées qui ne se trouvent pas sur un lieu de mémoire ne sont pas éligibles.

Les projets peuvent aborder des thèmes spécifiques ou transversaux de l'histoire, tels que :

- Période coloniale et décolonisation
- Démocratie et droits humains
- Première Guerre mondiale
- Seconde Guerre mondiale (dont les camps de concentration, lieux de mémoire de la Shoah, et le travail forcé)
- Occupation, collaboration et résistance
- Dictature et persécution politique
- Exil et migration
- Mouvements sociaux et révolution pacifique
- Histoire de l'intégration européenne

L'objectif est de créer pour les jeunes les conditions d'un dialogue interculturel et tourné vers l'avenir entre l'histoire et la culture de la mémoire, et ainsi de promouvoir une conscience historique européenne.

### **Public cible**

Les projets s'adressent à un public scolaire, de la 3<sup>e</sup> à la Terminale. Tous les types d'établissements sont éligibles. Lors de la sélection des projets, une attention particulière sera portée à la diversité des établissements représentés. La connaissance du français ou de l'allemand ne constitue pas un prérequis.

### **Subvention**

Le soutien financier de l'OFAJ correspond au taux en vigueur pour les rencontres en [tiers-lieu](#). Les frais de déplacement, de séjour et de programme peuvent être pris en charge.

- Transports : 0,18 € au kilomètre par élève
- Hébergement : 25 € par jour et par élève
- Des moyens supplémentaires peuvent être apportés aux jeunes ayant moins d'opportunité.
- Frais de programme en lien avec le projet : 350 € par jour

### **Critères d'éligibilité**

- Le projet s'inscrit dans le cadre d'une rencontre en tiers-lieu telle que définie par les directives de l'OFAJ ;
- Le projet comporte une dimension franco-allemande et permet de sensibiliser les groupes à la culture de la mémoire du pays partenaire ;
- Le projet met l'accent sur l'histoire contemporaine du XX<sup>e</sup> siècle. Les élèves participent activement au projet ;
- Le travail sur un lieu de mémoire constitue soit la thématique principale, soit l'une des thématiques traitées lors d'une rencontre de jeunes de plusieurs jours. La visite du lieu de mémoire peut être intégrée à une rencontre sur un sujet différent. Sur 4 ou 5 jours de programme, au moins un jour de présence sur le lieu de mémoire est requis.
- Des temps doivent être consacrés à la préparation et au bilan de la visite. La durée minimale du séjour est de 4 nuitées.

### **Critères favorables à la sélection**

- Dans le cadre de cet appel, l'OFAJ soutient un nombre limité de projets. Le principal critère de sélection sera le caractère innovant du concept pédagogique et l'implication des jeunes.
- Une approche pédagogique prenant en compte les méthodes appliquées dans les lieux de mémoire peut intégrer l'art, la littérature, la langue, le théâtre, le cinéma ou le sport au travail de mémoire.
- Les participantes et participants doivent travailler en coopération dans un lieu historique et élaborer ensemble une production commune ;
- Les participantes et participants autorisent l'OFAJ à présenter les résultats du projet sur son site internet.

### **Calendrier**

Date limite de dépôt des candidatures : 22 août 2022

Sélection des projets : 31 août 2022

La rencontre se déroule entre septembre et décembre 2022. Les établissements scolaires organisant une rencontre reçoivent au second semestre 2022/2023 ont la possibilité d'organiser une seconde rencontre.

Rencontre II : printemps 2023

## **Candidature**

Documents à joindre au formulaire :

- [Formulaire de demande de subvention rempli et signé](#)
- Description du projet et de ses objectifs pédagogiques
- Programme provisoire de la rencontre

Merci d'indiquer sur le formulaire le nom de l'appel à projets.

Candidature à envoyer à : [ausbildung@dfjw.org](mailto:ausbildung@dfjw.org)

## **Contacts**

- Pour les demandes de subvention : Patricia Paquier  
([paquier@dfjw.org](mailto:paquier@dfjw.org))
- Pour les questions de contenu : Ludovic Fresse  
([info@ruedelamemoire.eu](mailto:info@ruedelamemoire.eu))